

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

Etaient présents : Stéphane CHOUIN, Isabelle LANSON, Isabelle GOARD, Daniel BIZEAU, Claude HECHINGER, Agnès LUCAS, Bruno GOLDFEIL, Patricia HAAS, Arnaud JOUSSE, Emmadorine TIMONER, Pierre MEDEVIELLE, Pascal DELAUGERE, Philippe DERRIEN, Gérard MONTIGNY, Carole BELLANGER

Procurations : Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE à Emmadorine TIMONER, Jean Jacques GAMBERT à Daniel BIZEAU.

Absents : Jean-Marie HUBERT, Mélanie RAULO, Emilie HELOIN, Guillaume DELAS, Sébastien MECHIN, Catherine TESSIER

Mme Emmadorine TIMONER a été nommée secrétaire.

- **PREND ACTE du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal**
- **ADOpte le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2022**
- **RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que les règlements intérieurs ainsi que les tarifs des temps périscolaires et extrascolaire ont été approuvés lors des précédents Conseils Municipaux.

Il présente de nouvelles propositions de modifications à prendre en compte dès le 11 juillet prochain, qui font suite à la rencontre du 24 juin dernier avec les représentants de parents d'élèves:

- Concernant les tarifs des activités extrascolaires des petites et grandes vacances ainsi que des mercredis, Il rappelle que le choix avait été fait d'une augmentation de 1€ du tarif de base avant application des quotients familiaux portant le tarif maxi à la journée repas et goûter compris maxi payé par enfant à 24,26 € et le tarif mini à 7,18 € (CM du 17 mai 2022). Conscient de l'effort demandé aux familles, les commissions finances et vie scolaire avaient souhaité une décote sur la facture de 10% à partir de 2 enfants d'une même fratrie et de 15% à partir de 3 enfants. Après concertation avec les représentants de parents d'élèves, une baisse du tarif de base de 3€ est préférable pour eux, ce tarif étant aujourd'hui de 31€ est passera donc à 28 €. Il est également proposé de maintenir le tarif de base pour les enfants hors commune.

Les tarifs se décomposeraient ainsi :

Quotient Familial	Tarifs demi-journée ALSH 03-11ans et 12-17 ans (mercredis matin ou après-midi) (sans repas ni goûter pour mercredi matin, sans repas et avec goûter mercredi après-midi hormis pour les 12-17ans)	Tarifs journée ALSH 03-11ans (mercredis/vacances scolaires) (avec repas et goûter)
de 0 à 465	3,24 €	6,49 €
de 466 à 599	4,39 €	8,77 €
de 600 à 710	5,77 €	11,54 €
de 711 à 900	7,30 €	14,61 €
de 901 à 1100	8,52 €	17,04 €
de 1101 à 1300	9,74 €	19,48 €
de 1301 à +	10,96 €	21,91 €
Hors commune	15,50 €	31,00 €

En cas de validation de ces révisions de tarifs, le principe d'une décote du coût global de 10% à partir du 2ème enfant et de 15% à partir du 3ème enfant inscrit dans le même foyer serait abrogé à la fois pour les tarifs des activités périscolaires et ceux des activités extrascolaires.

- Concernant les ALSH des mercredis et des vacances scolaires, proposition de retrait de la journée de carence en cas de maladie sous réserve de présentation d'un certificat médical.
- Concernant les modalités de réservations à l'ALSH 03/11 ans des petites et grandes vacances scolaires, proposition d'inscrire les enfants sur une période de 3 jours minimum au lieu de 4 actuellement.
- Au sujet de l'ALSH 03/11 ans des grandes vacances scolaires, proposition d'annuler les veillées ou les nuitées programmées en cas d'effectif inférieur à 5 enfants.

Le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les propositions de modifications des règlements intérieurs des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que des tarifs des accueils extrascolaires

Cette décision est adoptée par 11 voix Pour, 1 Contre (C. HECHINGER), 5 Abstentions (D. BIZEAU + pouvoir, I. LANSON, G. MONTIGNY, A. JOUSSE).

PJ : Règlements intérieurs des accueils périscolaires et extrascolaires

- **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA RESERVATION DE CRENEAUX HORAIRES POUR LES SCOLAIRES HILAIROIS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 : PISCINE INOX D'OLIVET**

Madame Isabelle GOARD, Adjoint à la vie Scolaire/Enfance/Jeunesse informe le Conseil Municipal que des créneaux ont été réservés pour les scolaires hilairois à la piscine INOX d'Olivet pour la période suivante :

Période du 07 novembre au 08 décembre 2022:

Lundi après-midi et jeudi matin : 5 semaines X 2 créneaux X 2 classes de CM2 soit 20 séances

Période du 20 mars au 04 mai 2023:

Lundi après-midi et jeudi matin : 5 semaines X 2 créneaux X 2 classes de CP (- lundi de Pâques jour férié) soit 18 séances

Un créneau correspond à une séance d'une classe complète qui dure 45 min dans l'eau.

Madame GOARD rappelle que le montant de réservation d'un créneau horaire s'élève à 84,50 € TTC (estimation) par créneau pour l'année 2022.

Madame GOARD rappelle qu'il faut ajouter le coût de transport aller/retour.

Par conséquent, le coût global de réservation des créneaux se décompose ainsi :

Période de novembre à décembre 2022 :

20 séances pour un coût unitaire de 84,50 € soit 1 690,00 €

+ coût de transport : devis Rapide Val de Loire pour 10 trajets aller/retour = 1 600 € TTC (estimation).

Le coût global pour cette période sera de 3 290,00 € (impact budget 2022)

Période de mars à mai 2023:

18 séances pour un coût unitaire d'environ 85,00 € (estimation car tarif non connu à ce jour) soit 1 530,00 €.

+ coût de transport : devis Rapide Val de Loire pour 9 trajets aller/retour = 1 485 € TTC (estimation).

Le coût global pour cette période sera de 3 015,00 € (à prévoir au budget 2023)

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **PARTICIPE** financièrement à la réservation de créneaux horaires de la piscine l'INOX et au transport des scolaires hilairois représentant un montant global d'environ 6 305,00 € pour l'année scolaire 2022/2023

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Les Membres,